

# Plan Local d'Urbanisme



PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal  
en date du 21 septembre 2006

7

MODIFICATION N°9  
ENQUÊTE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2025 AU 28 MAI 2025  
PROJET DE PLAN DE ZONAGE DU PLU

## Légende

- Limite de zone
- Emplacement réservé pour la création ou élargissement des voies
- Emplacement réservé
- Secteur de hauteur spécifique
- Marge de retrait
- Polygone d'implantation
- Polygone d'implantation pour un équipement public
- Aménagement paysager à prévoir
- Principe de percée visuelle
- ★ Bâtiment remarquable
- + Croix intéressante à conserver
- Arbres remarquables à protéger
- Linéaire commercial
- Distance à respecter
- Espace boisé classé
- Espace paysager remarquable
- Marge paysagère à protéger ou à créer
- Secteur de hauteur maximale
- Périmètre régional d'intervention foncière

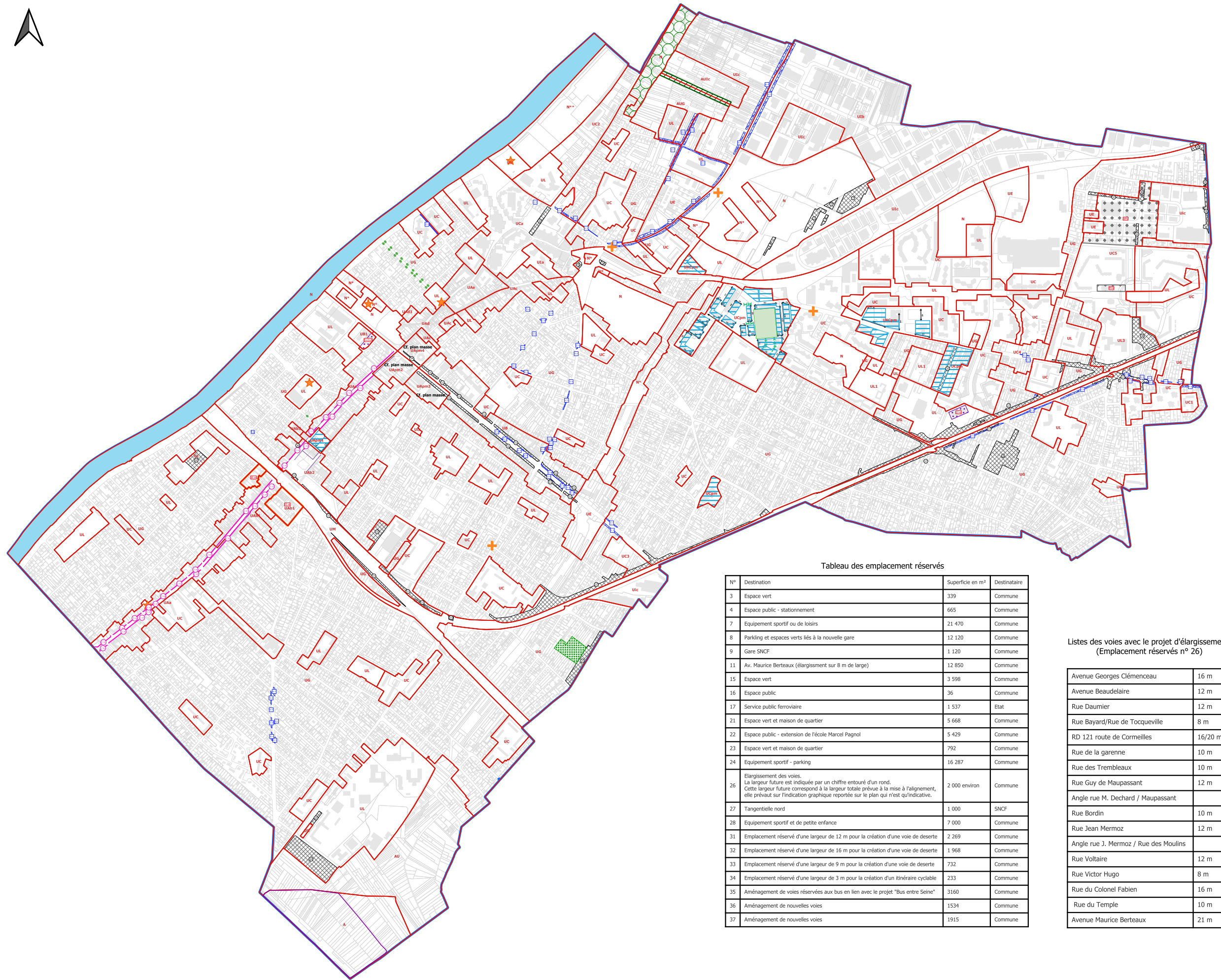


Tableau des emplacements réservés

N°	Destination	Superficie en m²	Destinataire
3	Espace vert	339	Commune
4	Espace public - stationnement	665	Commune
7	Équipement sportif ou de loisirs	21 470	Commune
8	Parking et espaces verts liés à la nouvelle gare	12 120	Commune
9	Gare SNCF	1 120	Commune
11	Av. Maurice Berteaux (élargissement sur 8 m de large)	12 850	Commune
15	Espace vert	3 598	Commune
16	Espace public	36	Commune
17	Service public ferroviaire	1 537	Etat
21	Espace vert et maison de quartier	5 668	Commune
22	Espace public - extension de l'école Marcel Pagnol	5 429	Commune
23	Espace vert et maison de quartier	792	Commune
24	Équipement sportif - parking	16 287	Commune
26	Élargissement des voies. La largeur future est indiquée par un chiffre entouré d'un rond. Cette largeur future correspond à la largeur totale prévue à la mise à l'alignement, elle prévaut sur l'indication graphique reportée sur le plan qui n'est qu'indicative.	2 000 environ	Commune
27	Tangentielle nord	1 000	SNCF
28	Équipement sportif et de petite enfance	7 000	Commune
31	Emplacement réservé d'une largeur de 12 m pour la création d'une voie de déserte	2 269	Commune
32	Emplacement réservé d'une largeur de 16 m pour la création d'une voie de déserte	1 968	Commune
33	Emplacement réservé d'une largeur de 9 m pour la création d'une voie de déserte	732	Commune
34	Emplacement réservé d'une largeur de 3 m pour la création d'un itinéraire cyclable	233	Commune
35	Aménagement de voies réservées aux bus en lien avec le projet "Bus entre Seine"	3160	Commune
36	Aménagement de nouvelles voies	1534	Commune
37	Aménagement de nouvelles voies	1915	Commune

Listes des voies avec le projet d'élargissement  
(Emplacements réservés n° 26)

Avenue Georges Clémenceau	16 m
Avenue Beaudelaire	12 m
Rue Daumier	12 m
Rue Bayard/Rue de Tocqueville	8 m
RD 121 route de Cormeilles	16/20 m
Rue de la garenne	10 m
Rue des Trembleaux	10 m
Rue Guy de Maupassant	12 m
Angle rue M. Dechard / Maupassant	
Rue Bordin	10 m
Rue Jean Mermoz	12 m
Angle rue J. Mermoz / Rue des Moulins	
Rue Voltaire	12 m
Rue Victor Hugo	8 m
Rue du Colonel Fabien	16 m
Rue du Temple	10 m
Avenue Maurice Berteaux	21 m